

Une situation de crise dans une société démocratique justifie-t-elle une restriction des libertés ?

Respectable Loge, Mosaïque, Orient de Montélimar, Région 6

Mots-clefs : Temporalité, Adaptation, Laïcité

Problématique

Sans grande restriction, nous pouvons dire que les limitations des libertés, à la suite de la crise sanitaire, ne sont que la continuité des crises dues aux attentats (Bataclan) et aux gilets jaunes.

Le gouvernement est le garant de la sécurité de la population. Et dans la situation de crise sanitaire, (entraînant de facto une crise économique et sociale), il doit apporter des solutions permettant de protéger la population et d'assurer le maintien des équilibres dans notre société, et en même temps, afin de rendre efficaces les soins, éviter l'engorgement dans les hôpitaux.

En situation de crise, la population est inquiète, parfois anxieuse et face à l'incertitude du lendemain, souhaite être rassurée. (il est à remarquer que sur ce point, les médias ont énormément inquiété la population et que les aller-retours gouvernementaux ont accentué l'angoisse)

Le principe de précaution qui désormais semble être systématique pousse les gouvernants à prendre des mesures (parfois dans l'urgence) qui sont restrictives de libertés.

Réflexions

Ces décisions ont plusieurs formes : couvre-feu, interdiction et restriction de circulation, filage informatique, port du masque, fermeture des bars, restaurants, cinémas mais aussi contrôle parlementaire limité sur les ordonnances gouvernementales, fermeture des frontières, prolongation des délais maximaux de détention provisoire, fixation par l'employeur des jours de congé ou de repos, dérogation à la durée de travail, prolongation des gardes à vue sans présentation à un juge..etc.... Peu à peu ces ordonnances sont levées, ou adoucies, mais certaines restent encore (à ce jour) en vigueur.

Se pose tout de même la question de la **temporalité** de ces mesures. Comme se pose la **nécessité** de certaines mesures. Si l'on accepte facilement le choix d'une mesure, parfois il n'a pas été mesuré les inconvénients et les risques. (L'isolement des personnes très âgées des maisons de retraites, isolement d'animaux en pension, isolement de patients dans tous les hôpitaux spécialisés ou non) Les restrictions imposées auraient dû être **adaptées**. On peut aussi s'interroger sur la **cohérence** de certaines décisions. En effet, les déclarations gouvernementales (port du masque déclarés inutile dans un premier temps, absence de tests) ont entraîné des décisions qui auraient pu être différentes si les masques et les tests avaient été disponibles.

Nous avons pensé que le risque était de voir le gouvernement se laisser aller à plus de contraintes souhaitant interdire, à tel moment, le droit de manifester, ailleurs le droit de circuler, là celui de se regrouper....

En France, le Conseil Constitutionnel et le défenseur des droits, sont des « garde-fous » face à la tendance sécuritaire et autoritaire proposée par le gouvernement, en situation de crise.

Les médias ont aussi montré à la population que si des décisions restrictives de libertés ont été prises, c'est parce que le gouvernement n'a pas su anticiper cette crise sanitaire. Cela a enlevé de la valeur aux arrêtés gouvernementaux. Les réseaux sociaux et les médias spécialisées ont, durant le confinement, l'information.

L'histoire nous montre que la population Française est peu encline à accepter des privations de libertés telles que l'expression des idées, les rassemblements, la circulation, et aujourd'hui le fichage informatique.

Propositions

- **L'Etat doit se donner les moyens d'anticiper les crises pour moins les subir**
- **L'Etat doit renforcer les « garde-fou » que sont le Conseil Constitutionnel, le Comité Ethique, le Conseil National du Numérique, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, la Quadrature du Net, le Défenseur des Droits**
- **Œuvrer pour que les médias, expliquent et rassurent tout en conservant leur indépendance.**
- **Rester résolument vigilants et ne pas perdre de vue que le respect de la laïcité, plus encore en période de crise, permet d'éviter bien des déviances. (Inégalités de traitement, désignation de boucs-émissaires ...)**
- **Il faut se servir de l'initiation. Cette dernière nous amène à repenser le sens de la vie et de la mort. Mais aussi, elle nous amène à ressentir la peur et à la dominer, à vivre avec elle sans qu'elle s'impose à chacun de nous.**

Si des nécessités peuvent s'imposer en situation de crises, elles doivent être résolument temporaires, adaptées et contrôlées pour que l'état de droit et le respect de chacun ne soit pas altérés.